



MORAT –  
FRIBOURG  
MURTENLAUF

## Règlement du concours « Cours, cours et roule »

L'emploi du masculin du présent règlement est générique et concerne indifféremment les femmes et les hommes.

### Organisation du concours

Le jeu-concours « Course Morat-Fribourg : « Cours, cours et roule », ayant lieu du 15 mars 2018 au 7 octobre 2018 inclus, est un concours organisé sur le territoire Suisse par la course commémorative Morat-Fribourg, CP 373, 1701 Fribourg ainsi que le Garage E. Berset Sàrl, Route de la Gruyère 4, 1723 Marly.

### Lot mis en jeu

TOYOTA C-HR 1.8 HSD, Comfort modèle hybride, d'une valeur de CHF 32'400.-

### Conditions de participation

Tout participant s'engage à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. En cas de non-respect du présent règlement, le participant s'expose à l'annulation automatique et sans appel de sa participation et de l'attribution éventuelle des gains.

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans, résidant légalement en Suisse et participant à la course Morat-Fribourg du dimanche 7 octobre 2018. Seules les personnes terminant (« Finisher ») l'une des courses suivantes pourront faire partie du tirage au sort :

- Course commémorative (17.17km)
- Course commémorative, nordic walking/walking (17.17km)
- Course Jogger – 8,68km
- Nordic walking/ walking – 8.68km
- Course relais

Les membres du comité de la course commémorative Morat-Fribourg et les collaborateurs du Garage E. Berset Sàrl sont exclus du tirage au sort.

### Durée du concours

L'inscription au concours débute le 15.03.2018 et prend fin le 07.10.2018 à 10h00 (heure suisse).



MORAT —  
FRIBOURG  
MURTENLAUF

## Désignation du gagnant et attribution du lot

Le gagnant sera tiré au sort le dimanche 07.10.2018, sur le podium situé à la Place George Python à Fribourg, parmi tous les participants qui remplissent les conditions de participation au concours. Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, âge, coordonnées et la loyauté et sincérité de sa participation.

Si après vérification, le gagnant ne remplit pas les conditions de participation du concours, un nouveau tirage au sort sera effectué sur place le dimanche 07.10.2018 ou le lundi 08.10.2018 dans les bureaux de la course Morat-Fribourg, à la Rte de la Fonderie 2, 1700 Fribourg.

Suite au tirage au sort, le gagnant sera appelé sur le podium par le speaker officiel de la course Morat-Fribourg. Si le gagnant n'est pas présent au moment du tirage au sort, il sera contacté par email, téléphone ou par courriers postaux pour l'informer de son gain. Si le gagnant ne répond pas à nos appels, emails ou courriers postaux dans un délai d'un mois (30 jours), un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un nouveau gagnant.

Les frais de mise en route du véhicule, d'immatriculation et d'assurance de la TOYOTA C-HR 1.8 HSD Comfort sont à la charge du gagnant, sans exception possible. La voiture sera mise à la disposition du gagnant au plus tard le 31 décembre 2018 et livrée dans la concession du Garage E. Berset Sàrl à Marly, Route de la Gruyère 4, 1723 Marly ou La Tour-de-Trême, Impasse verte 5, 1635 La Tour-de-Trême.

Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

## Responsabilité

La responsabilité de la course Morat-Fribourg et du Garage E. Berset Sàrl ne pourra en aucun cas être engagée dans le cadre du concours. Tout recours de participants ou de tiers contre la course Morat-Fribourg et du Garage E. Berset Sàrl est exclu.